

Éolienne en feu en Vendée : la préfecture met en demeure l'exploitant de réparer le préjudice

Par Julien Chaillou

Publié le 23/03/2023 à 09:00 ,

Mis à jour le 23/03/2023 à 11:16



D'importantes fumées s'étaient dégagées de l'éolienne en feu. *Sdis 85*

Dans un arrêté daté du 14 mars, le préfet de la Vendée demande également à Engie Green de trouver la cause de l'incendie. Cinq jours plus tôt, l'éolienne d'un parc situé à Froidfond avait pris feu.

Le Figaro Nantes

L'événement avait été décrit comme «*très rare*» par les sapeurs-pompiers de Vendée. Le 9 mars dernier, ils étaient intervenus pour un incendie dans un parc éolien situé sur la commune de Froidfond. L'une des éoliennes - la n°9 sur les 14 que compte le site - avait pris feu. Devant la dangerosité du phénomène, ils avaient laissé les flammes s'éteindre d'elles-mêmes. Contacté par *Le Figaro*, le maire de la commune,

Philippe Guérin avait expliqué que ce n'était pas la première fois que ce type d'incident survenait. *«Il y a déjà eu le même problème avec l'éolienne n°7 il y a cinq-six ans»*, relatait-il.

Une récurrence de problèmes qui peut interpeller. D'autant que le dernier événement avait fait suite à une *«opération de maintenance»* selon l'édile. Pour en savoir davantage, la préfecture de Vendée a mis en demeure l'exploitant du parc éolien, Engie Green, de lui fournir des explications. Un arrêté a été pris en ce sens le 14 mars. Il s'appuie sur un constat de plusieurs faits.

Stabilité du mât

Les services de l'État notent que *«l'incendie est de nature à compromettre la stabilité mécanique du mât»*, que *«la chute de pièces de l'éolienne [...] peut porter atteinte à la santé et à la sécurité humaine»* ou encore que *«des projections d'hydrocarbures sont susceptibles d'avoir pollué les sols, l'eau et la végétation autour de l'éolienne»*. Il est aussi indiqué que *«la chute d'autres éléments de l'éolienne ne peut être exclue»*. Face à cela, il est demandé à la société de *«prendre les mesures nécessaires pour mettre en sécurité les abords de l'éolienne n°9»* et de *«supprimer tout risque de chute de la machine et de ses composants»*.

Pour cela, Engie Green dispose de deux mois pour *«démonter et mettre à terre tous les éléments de l'éolienne 9 susceptibles de chuter»*. Dans l'intervalle, l'entreprise est *«tenue de maintenir une surveillance de type gardiennage permanent autour de l'éolienne»* et *«d'installer des panneaux d'information sur les risques de chutes d'éléments»* qui doivent être maintenus en *«bon état»*. Pour sa part, la préfecture mentionne qu'un *«périmètre de sécurité est instauré»*. Il interdit l'accès à moins de 200 mètres du mât de l'éolienne.

Évacuation des déchets

En complément, la préfecture de Vendée enjoint Engie Green de lui *«transmettre un rapport d'accident»* dans un délai de dix jours. Celui-ci doit notamment évoquer les *«circonstances et les causes de l'accident»* ainsi que *«les effets sur les personnes et l'environnement»*. Par la suite, dans un délai maximum d'un mois, la société est tenue de *«collecter les déchets présents sur le sol autour de l'éolienne et générés par l'accident»*.

Il lui est aussi demandé, dans un délai de deux mois, de *«faire réaliser une étude de sols [...] permettant de caractériser l'impact éventuel de l'accident généré par les substances qui ont pu s'écouler»*. Selon la préfecture de Vendée, si un impact est caractérisé, l'exploitant devra réaliser *«des travaux de dépollution nécessaire»*. Pour ce qui est de la remise en fonctionnement de l'éolienne n°9, elle est conditionnée à plusieurs facteurs notamment *«l'intégrité des éléments de structure de l'éolienne»* et *«du fonctionnement des équipements à travers des essais d'arrêt, d'arrêt d'urgence et d'arrêt depuis un régime de sur-vitesse»*. Quant au redémarrage des éoliennes n°7 et n°8 situées à proximité, il est soumis *«aux conclusions»* du rapport d'accident.

Prélèvements effectués

Contactée par *Le Figaro*, la société Engie Green indique qu'elle a déjà procédé à la *«sécurisation du site avec délimitation d'un périmètre interdit aux tiers»* et qu'elle a mis en place *«un gardiennage»* des lieux. Au sujet des pollutions *«éventuelles»*, que l'exploitant considère comme *«très localisées»*, il précise que *«les prélèvements de terre et d'eaux de ruissellement ont eu lieu et sont en cours d'analyse»*. Enfin, Engie Green annonce avoir déjà lancé la phase de préparation du chantier qui consiste à *«optimiser la sécurité des personnes qui interviendront sur l'éolienne pour son démontage»*.

À lire aussi

1^{er} avril : le maire de Guérande prend un arrêté pour interdire le beurre doux



Odeurs de compost près de Nantes : les riverains veulent se cotiser pour porter plainte contre la plateforme



Nantes : la grève des éboueurs se poursuit, l'opposition demande un dédommagement financier pour les habitants

